

# Enfants maltraité par la mere

Par hunter, le 13/01/2010 à 00:28

Bonjour,

ma question est simple, la mere de mes enfants a t'elle le droit de partir avec les enfants sans jugements en quittant le domicile conjugale ?

En effet, ma femme menace de partit avec les enfants bien qu'elle soit instable et maltraite les enfants. Merci pour votre aide, cordialement.

Par jeetendra, le 13/01/2010 à 10:48

[fluo]CONSULTATION JURIDIQUE EN DROIT DE LA FAMILLE ET DE L'ENFANT DANS LES BOUCHES DU RHONE (13) :[/fluo]

**ARLES** 

sur R.D.V.: 04 90 52 20 61

Maison du Droit
Boulevard Gambetta
2ème et 4ème Mercredis de 14h à 17h

**AUBAGNE** 

sans R.D.V.: 04 42 36 98 10 Maison de la Justice et du Droit 26, Cours Voltaire 3ème Mercredi de 14h à 17h

#### **ISTRES**

sur R.D.V.: 04 42 41 15 20 Maison du Citoyen - 24, boulevard Victor Hugo

4ème Mercredi de 14h à 17h

### **MARTIGUES**

sur R.D.V.: 04 42 41 32 20 Maison de la Justice et du Droit Place Parardis St Roch 2ème et 4ème Mercredis de 14h à 17h

#### **MIRAMAS**

sur R.D.V.: 04 90 50 30 96 Maison du Droit-Place des Vents Provençaux 2ème Mercredis de 14h à 17h

#### SALON DE PROVENCE

sur R.D.V.: 04 90 45 32 80 Maison de la Justice et du Droit - Place Passelaigue 4 ème Mercredi de 14h à 17h

## **VITROLLES**

sans R.D.V.: 04 42 89 03 31

Maison du Droit - Bâtiment la Ginèstre - Quartier Les Plantiers (au pied de la Tour Camargue) 2ème Mercredi de 9h à 12h

Bonjour, prenez contact avec la Maison de Justice et du Droit proche de votre domicile pour consulter un avocat relativement à vos préoccupations, courage et bonne journée à vous.